



Assemblée du GECT / Assemblea del GECT
Séance du 29 mars 2019, 11h30 / Seduta del 29 marzo 2019, alle ore 11,30

Délibération n°2019-06 / Deliberazione n. 2019-06

Affectation du résultat de l'exercice 2018
Reimpiego dell'avanzo dell'esercizio 2018

Membres présents / *Membri presenti* :

Sig. Paolo SALSOTTO, Sig. Paolo MOLINARO, M. Jean-Pierre VASSALLO, M. Fernand BLANCHI

Membres excusés avec procuration / *Membri giustificati con delega*:

M. Charles-Ange GINESY a donné procuration à M. Fernand BLANCHI / Sig. Charles-Ange GINESY ha dato delega al Sig. Fernand BLANCHI

Membres excusés / *Membri giustificati* :

Sig. Fulvio DALMASSO

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5722-1 à L.5722-11 ;

Vu les délibérations n°2017-01 et n°2017-02 de l'assemblée transfrontalière du 6 mars 2017 relatives à la nouvelle présidence et à la nouvelle composition de ladite assemblée ;

Vu la délibération n°2018-09 de l'assemblée transfrontalière du 29 mars 2018 approuvant le budget primitif 2018, modifié par la délibération n°2018-16 du 3 décembre 2018 approuvant la décision modificative n°1 ;

Vu les statuts du GECT-Parc européen ;

Considérant que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ;

Considérant les résultats issus du compte administratif 2018 approuvé par la délibération n°2019-05 de cette même séance ;

Considérant qu'il ressort ainsi des différentes opérations effectuées sur l'exercice 2018 un résultat comptable global se répartissant au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2018 :	-29 467,91 €
Résultats antérieurs reportés	123 428,94 €
Résultats à affecter :	93 961,03 €

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président ;

Visto il "Code général des collectivités territoriales" ed in particolare gli articoli da L.5722-1 à L.5722-11 ;

Viste le deliberazioni n.2017-01 e n.2017-02 dell'assemblea transfrontaliera del 6 marzo 2017 relative alla nuova presidenza ed alla nuova composizione dell'assemblea del GECT ;

AR PREFECTURE

006-200039667-20190329-2019_06-DE
Regu le 02/04/2019

~~Viste la deliberazione n. 2019-09 dell'assemblea transfrontaliera del 29 marzo 2018 di approvazione del bilancio di previsione 2018, modificato dalla deliberazione n. 2018-16 del 3 dicembre 2018 che approva la decisione di modifica n. 1. ;~~

Visto lo statuto del GECT-Parco europeo ;

Considerato che la determinazione dei risultati si effettua alla chiusura dell'esercizio, alla luce del Conto amministrativo ;

Visto il risultato del Conto amministrativo 2018, approvato con la Deliberazione n. 2019-05 di questa stessa seduta;

Considerato che dalle varie operazioni effettuate durante l'esercizio 2018, emerge un avanzo globale suddiviso tra le sezioni investimenti e funzionamento come segue:

Risultato dell'esercizio 2018:	-29 467,91 €
Avanzo precedente riportato ;	123 428,94 €
Avanzo da reimpiegare:	93 961,03 €

Vista la relazione del direttore e su proposta del presidente;

L'assemblée du GECT-Parc européen, après en avoir délibéré :
L'assemblea del GECT-Parco europeo, dopo aver deliberato :

Article unique: affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, à savoir 93 961,03 euros en report à nouveau, recette compte 002.

Articolo unico: Reimpiega l'avanzo di funzionamento dell'esercizio 2018, pari a 93 961,03 euro riportandolo in entrata al conto 002.

Cette délibération est adoptée à voix pour, voix contre, abstention(s)

La presente deliberazione è adottata con voti favorevoli, voti contro, astensione (i)

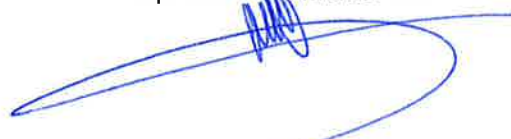
Fait à Vernante, le 29 mars 2019

Le président du GECT / Parc européen
Alpi Marittime-Mercantour



Paolo SALSOTTO

Le directeur du GECT / Parc européen
Alpi Marittime-Mercantour



Christophe VIRET

Code INSEE

GECT DU MERCANTOUR

EPCI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

L'Assemblée réuni sous la présidence de Paolo Salsotto, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 93 961.03 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 6
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-29 467.91 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	123 428.94 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	93 961.03 €
D Solde d'exécution d'investissement	4 880.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 93 961.03 €
1) Affectation en réserves R 1006 en investissement ③ = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	93 961.03 €
DEFICIT REPORTE D 002 (2)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Paolo Salsotto, , compte tenu de la transmission , le 29/03/2019 et de la publication le 29/03/2019.

A Vernante, le 29/03/2019.

Le président du GECT / Parc européen
Alpi Maritime-Mercantour

Paolo SALSOTTO
Le directeur du GECT / Parc européen
Alpi Maritime-Mercantour

Christophe VIRET